RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: D5C2D0A8-A39D-4200-9947-4F65BA15C50A

3 ET MOI
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : [redacted]

Les soussignées :

- Madame Charlotte SEGUINEAU, demeurant [redacted]
- La société SUITE 3.0, dont le siège est [redacted] représentée par sa Présidente Madame Charlotte SEGUINEAU,

agissant en qualité de seules associées de la société 3 ET MOI, société civile immobilière au capital de 1 000 euros, dont le siège est [redacted] ,

Après avoir exposé qu'une société a été constituée entre eux aux termes d'un acte sous signature électronique privée, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, en date du 30 juillet 2025 ;

Nomment en qualité de gérant de la Société pour une durée illimitée : **Madame Charlotte SEGUINEAU, demeurant 227 La Tondrie – 44810 HERIC**

Madame Charlotte SEGUINEAU dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Toutefois, à titre de règlement intérieur, et sans que ces limitations soient opposables aux tiers, la gérance ne pourra sans y avoir été autorisée au préalable par une décision ordinaire des associés, acheter, vendre ou échanger tous immeubles, acquérir et céder toute mitoyenneté, stipuler et accepter toutes servitudes, contracter tous emprunts pour le compte de la Société autres que les découverts normaux en banque, consentir toutes hypothèques et autres garanties sur les actifs sociaux.

Madame Charlotte SEGUINEAU accepte les fonctions de gérante qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Acte sous signature électronique privée, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, le 30/07/2025, date convenue de manière certaine entre les parties nonobstant d'éventuelle(s) signature(s) électronique(s) postérieure(s).

Charlotte SEGUINEAU	**La société SUITE 3.0**
« Bon pour acceptation des fonctions de Gérante »	*Représentée par Charlotte SEGUINEAU*
[redacted] EB514D1...	[redacted] 3514D1...